

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1834

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 18 JANVIER 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1834 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION  
CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE  
DE LYON ET LA SASP LYON BASKET FEMININ  
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Par délibération du 19 janvier 2015, vous m'avez autorisé à signer la  
convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la SASP Lyon  
Basket Féminin, au titre des saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Au terme de l'article 6 de cette convention, il était prévu qu'un  
avenant interviendrait chaque année pour autoriser la Ville à verser le montant des  
subventions. Cet avenant signé par la Ville et Lyon Basket Féminin ne peut être  
rédigé qu'une fois recueillis auprès de Lyon Basket Féminin, les éléments  
financiers permettant de constater le respect des plafonds prévus par les décrets  
d'application de la loi Buffet (art R 113-1 et D 113-6 du Code du Sport).

Lyon Basket Féminin nous a transmis les documents joints au rapport,  
notamment :

- les participations reçues des collectivités, au titre de la saison 2014-  
2015 et prévisionnelles au titre de la saison 2015-2016, en subventions et  
prestations de service ;

- le rapport d'utilisation de la subvention 2014-2015 et le prévisionnel  
2015-2016.

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant  
n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et Lyon  
Basket Féminin qui prévoit (article 6) de verser une subvention de 210 000 € pour  
les missions d'intérêt général hors formation pour la saison sportive 2015-2016.

Il s'agit des montants déjà inscrits au Budget Primitif 2016.

Vu la délibération du 19 janvier 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1 – Conformément à la délibération du 17 décembre 2015, une subvention de fonctionnement de 210 000 € est allouée à la SASP Lyon Basket Féminin pour la saison sportive 2015-2016.

2 – L’avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon Basket Féminin, pour la saison 2015-2016, est approuvé.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Les modalités de contrôle et d’utilisation des fonds prévues dans la convention sont fixées conformément à la législation et les pratiques en vigueur.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT